

COMPRENDRE LA BOURSE

Les marchés boursiers en France



Ce document pédagogique n'est pas un document de conseils pour investir en bourse. Les informations données dans ce document sont à titre informatif. Vous êtes seul responsable des éventuelles décisions que vous prendrez sur la base de ces informations. Il est conseillé de se renseigner auprès d'un conseil en investissement agréé avant de prendre une décision d'investissement.

Copyright© : Article fourni par Binck.fr, titulaire du droit d'auteur. Toute demande de reproduction doit être adressée à BinckBank.

***BINCK.FR**



Les marchés boursiers en France

En France, les marchés boursiers désignent les lieux où se rencontrent les acheteurs et les vendeurs pour négocier des valeurs mobilières de toute nature. Ces marchés sont de plusieurs sortes :

- **Les marchés réglementés** : ce sont les Bourses traditionnelles. En France, il s'agit de la liste principale de NYSE Euronext Paris, autrefois appelée Bourse de Paris. Les émetteurs cotés sur les marchés réglementés sont soumis à des règles et une surveillance stricte, notamment en terme d'informations à fournir aux investisseurs.
- **Les marchés "non réglementés"**, mais régulés, parmi lesquels on trouve les autres listes de NYSE Euronext, et les "systèmes multilatéraux de négociation", ou SMN.

NYSE Euronext Paris, l'entreprise de marché historique en France, possède trois listes de cotation dans lesquelles sont réparties les sociétés cotées en fonction de leur capitalisation boursière :

- **Eurolist** : marché réglementé compartimenté en plusieurs groupes (A, B et C). On y retrouve les sociétés aux tailles boursières les plus importantes
- **Marché Libre** : marché non réglementé accueillant des entreprises trop jeunes ou trop petites pour accéder à l'un des compartiments réglementés
- **Alternext** : marché non réglementé créé dans le but d'offrir aux petites et moyennes entreprises la possibilité d'accéder à la cotation

➔ Définition

Les marchés financiers désignent les lieux où se rencontrent l'offre et la demande pour des valeurs mobilières de toute nature. On y distingue deux familles :

- **le marché des capitaux à court terme** (marché monétaire et interbancaire)
- **le marché des capitaux à long terme** (marchés des actions, obligations, dérivés)

En France, sur le marché des capitaux à long terme, la majorité des transactions est faite sur les marchés boursiers. La seconde partie des transactions se fait de gré à gré, les acheteurs et vendeurs concluent directement leurs transactions hors Bourse.

NYSE Euronext Paris (l'entreprise de marché) assure le bon fonctionnement d'Eurolist, du Marché Libre et d'Alternext. NYSE Euronext Paris habilite les membres de marché, définit les règles, organise et supervise les négociations, et veille au bon fonctionnement des infrastructures techniques.

➔ Le marché réglementé et non réglementé

Les valeurs mobilières (actions, obligations, produits dérivés,...) sont négociées sur le marché secondaire, par opposition au marché primaire qui permet uniquement leur émission. On distingue deux grands types de marchés : le marché réglementé et les marchés non réglementés.

1 Le marché réglementé

Le marché réglementé est encadré et contrôlé sur un marché unique appelé Eurolist. Les sociétés sont compartimentées (A, B ou C) grâce à un critère de capitalisation permettant de distinguer facilement les petites, moyennes et grandes valeurs.

MOTS CLES



Marchés financiers
 Marché organisé
 Marché primaire
 Marché secondaire
 Marché Eurolist
 Marché Alternext
 Marché Libre
 Systèmes multilatéraux de négociation
 Compartiments A, B et C

A SAVOIR



En 2005 suite à une nouvelle réglementation européenne en matière de transparence financière, NYSE Euronext Paris a réorganisé ses marchés en créant notamment l'Eurolist et ses 3 compartiments A, B et C et l'Alternext.

A RETENIR



Les entreprises de marché, comme NYSE Euronext Paris, sont en charge du fonctionnement, de la sécurité et de la transparence des marchés, qu'ils soient réglementés, organisés ou simplement régulés comme les SMN, sous le contrôle des autorités de marché (AMF).

Elles ont une double mission :

- **une mission de surveillance** : assurer le bon fonctionnement et la régularité des transactions.
- **une mission d'étude** : créer de nouveaux produits ou services et adapter des règles du marché pour le besoin des investisseurs et des émetteurs.



Compartiment A : les grandes valeurs	Compartiment B : les valeurs moyennes	Compartiment C : les petites valeurs
Valeurs dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros	Valeurs dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros	Valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros

Toutes sont soumises à des obligations :

- lors de l'admission sur le marché réglementé :
 - diffuser au minimum 25% du capital dans le public
 - présenter des comptes audités et certifiés sur les trois dernières années
- une fois admise :
 - présenter son chiffre d'affaires tous les trois mois
 - donner son résultat tous les six mois
 - publier ses comptes annuels tous les ans

Ces informations rendues publiques sont susceptibles d'avoir un impact sur le cours de cotation des valeurs.

2 Le marché non réglementé

Les marchés non réglementés représentent toutes les autres Bourses ou tous les autres systèmes de négociation. Les principaux marchés non réglementés sont :

- le Marché Libre

Le Marché Libre est un marché non réglementé qui accueille des entreprises très jeunes ou très petites pour accéder à l'un des compartiments réglementés. L'admission à la cote sur le Marché Libre est faite sous la responsabilité d'un intermédiaire et elle ne peut provenir que de la demande d'un détenteur de titres (et non pas de la société elle-même) sans pour autant satisfaire aux critères d'admission des autres marchés. Il n'est, en effet, pas imposé d'avoir de pourcentage minimal de diffusion des titres dans le public et seulement 2 années de comptes sont demandés si l'ancienneté le permet.

- le Marché Alternext

Le Marché Alternext est un marché organisé et non réglementé qui a été créé dans le but d'offrir aux petites et moyennes entreprises la possibilité d'accéder à la cotation (et donc à une source de financement supplémentaire) de manière simplifiée. N'étant pas soumis à toutes les règles contraignantes des marchés dits "réglementés", il ne peut être appelé "marché réglementé", mais il reste soumis à des règles précises et une surveillance, ce qui en fait un marché "organisé".

- les Systèmes Multilatéraux de Négociation ou SMN

Les SMN sont également des marchés non réglementés qui sont apparus plus récemment. Il en existe plusieurs, et il s'en crée encore. Ils présentent de grandes diversités quant aux valeurs cotées (qui ne sont pas toujours les mêmes que sur les marchés réglementés) et aux investisseurs auxquels ils s'adressent (ces SMN ne sont pas tous destinés aux particuliers). S'ils permettent parfois d'échanger des valeurs mobilières à meilleurs prix, ces marchés peuvent présenter des risques accrus pour l'investisseur.

Les marchés non réglementés nécessitent une vigilance particulière avant chaque investissement puisqu'il existe plusieurs types de risques comme l'absence de garantie de la chambre de compensation, le risque de volatilité plus forte et des contraintes moins fortes pour la société cotée sur la diffusion d'informations financières.

A NOTER



Le marché primaire permet l'émission des valeurs mobilières (le marché du neuf).

Le marché secondaire permet l'achat et la revente des valeurs mobilières (le marché de l'occasion).

POUR EN SAVOIR PLUS



- Les origines de la Bourse
- Les acteurs de la Bourse
- Les indices boursiers
- Les opérations sur titres

FORMATIONS



Vous souhaitez approfondir vos connaissances ?

Formez-vous gratuitement de chez vous aux produits boursiers avec [les webinaires Binck.fr](#).



→ La cotation continue et la cotation au fixing

L'ensemble des produits financiers qui sont négociés sur les marchés sont centralisés sur une plateforme unique. Ce système informatique (appelé le NSC pour Nouveau Système de Cotation) permet selon les valeurs de recourir à deux types de cotations :

1 La cotation en continue

Les titres les plus liquides sont négociés de façon permanente. Les ordres concernant ces titres peuvent s'exécuter en continu pendant les heures de négociation (la séance).

Le système confronte les ordres d'achats et de ventes en les triant par ordre de prix et d'historique, et détermine un prix qui permet à un maximum d'ordres d'être exécutés.

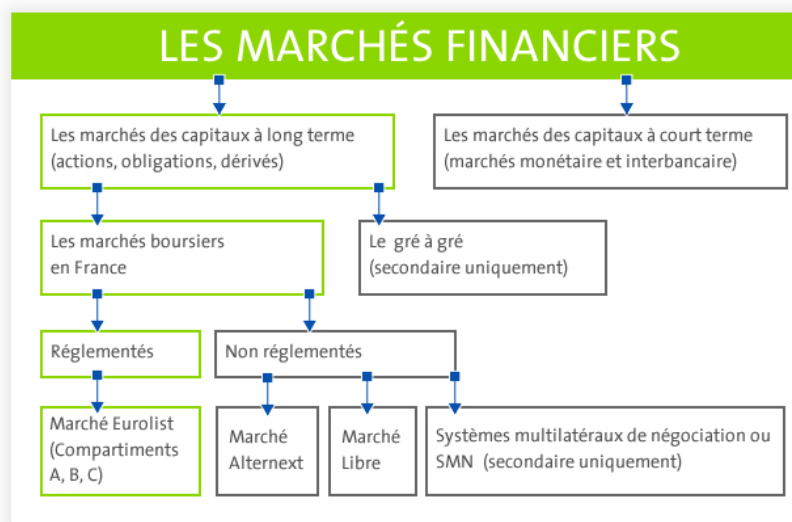
À tout moment, le prix ou cours de la valeur est donc le cours auquel le dernier échange est effectué. Si l'exécution ne peut avoir lieu immédiatement (par manque d'ordres disponibles en contrepartie), les ordres sont enregistrés dans le carnet d'ordres et exécutés dès que possible.

Le jour de négociation débute et se termine par une cotation unique, appelé fixing d'ouverture ou de clôture. Pendant la séance, la négociation en continu peut être gelée temporairement si des fluctuations excessives se produisent.

2 La cotation au fixing

La négociation par fixing s'applique aux titres les moins liquides, c'est-à-dire à ceux qui sont les moins négociés. Ils sont cotés une (le fixing simple) ou deux (le fixing double) fois par jour.

Vue simplifiée des marchés financiers dans leur ensemble



→ Risques et précautions

Des risques sont associés à toutes les formes d'investissements. Il est conseillé de bien s'informer et de connaître le fonctionnement des produits financiers avant d'investir en Bourse. Généralement, un investissement à fort potentiel de rendement comporte des risques plus importants. Certains investissements peuvent entraîner une perte totale des capitaux investis, ou même, pour les investissements les plus spéculatifs, une perte supérieure aux capitaux investis.